

Québec, le 27 novembre 2025

Madame Martine Paradis  
Vice-présidente ingénierie et environnement  
Nouveau Monde Graphite Inc.  
481 rue Brassard,  
Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K3B0

**Objet :   Projet minier Matawinie sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints  
Dossier (3211-16-019)**

Madame,

Le présent avis concerne l'avis de cession, reçu le 13 novembre 2025, à l'égard du décret numéro 47-2021 daté du 20 janvier 2021 pour le projet en objet.

Après vérification, il a été constaté qu'il n'y a aucun motif d'opposition à la cession de votre autorisation qui est effective en date du 27 novembre 2025.

Prenez note que le nouveau titulaire d'autorisation se voit attribuer les mêmes droits et obligations que le titulaire précédent. Par le fait même, le nouveau titulaire se doit de se conformer aux obligations légales prévues par toute autre loi ou par tout autre règlement fédéral, provincial ou municipal.

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec M<sup>me</sup> Alyson Gagnon par courriel à [alyson.gagnon@environnement.gouv.qc.ca](mailto:alyson.gagnon@environnement.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice,



Maud Ablain

C.c. M. Éric Arseneault, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Lanaudière